

# Communiqué

Numéro 1617-11

Le 30 mars 2017

**IMPORTANT**

## *INSCRIPTION SUR LA LISTE ÉLECTORALE*

L'enseignante ou l'enseignant dont le nom n'apparaît pas sur la liste électorale doit, pour se prévaloir de son droit de vote, devenir membre actif du syndicat.

### **COMMENT DEVENIR MEMBRE ACTIF DU SYNDICAT ?**

Pour devenir membre actif, une enseignante ou un enseignant doit **avant le 24 avril** :

- se présenter au siège social du SERL;
- signer sa carte de membre;
- fournir une contribution de 2 \$.

### **RETOUR DES LISTES ÉLECTORALES PARAPHÉES (RAPPEL)**

Les personnes déléguées sont priées de retourner la liste électorale paraphée de leur établissement, par courriel (gestion@sregionlaval.ca) ou par télécopieur (450 978-7075), **au plus tard le 31 mars 2017**.

Vous remerciant de votre collaboration, nous vous transmettons nos meilleures salutations.

La présidente du comité des élections,



Rose Paquette-Ouimet